

FLASH-INFO



Association fribourgeoise des institutions spécialisées

Les lois handicap passent au Grand Conseil !

.....

Finale, le Conseil d'Etat du canton de Fribourg a adopté le 13 juin dernier les projets de lois - issus de la RPT - qui doivent définir la politique cantonale du handicap et l'organisation des prestations.

Après tant d'années de préparation, ces projets vont enfin être traités par le Grand Conseil cet automne. La commission parlementaire va commencer rapidement ses travaux.

Dès que le contenu du projet définitif sera connu, INFRI interviendra dans le débat en collaboration avec Pro Infirmis.

Changements à la tête des institutions

.....

Depuis plusieurs mois, différents changements sont intervenus dans la présidence ou la direction de certaines institutions :

- **CIS** : président
M. Laurent Houmard
- **Centre de formation continue** :
président M. Romain Lanners
- **La Traversée** :
président M. Bastien Petitpierre
- **Flos Carmeli** : directrice Mme
Elisabeth Simonet
- **L'Estampille** :
directeur M. Stéphane Renz
- **AFAAP** :
directrice Mme Laura Propizio

A toutes et tous nous souhaitons plein succès dans leur fonction !

Nouveaux axes stratégiques d'INFRI

Suite à l'«Etude sur l'évolution des besoins en prestations et des modes d'accompagnement», menée en 2016 par la HETS-FR, INFRI a redéfini de nouveaux axes stratégiques prioritaires pour la période à venir.

Par rapport au nouveau paradigme qui se dessine pour les années à venir dans la reconnaissance des droits des personnes en situation de handicap/addictions, trois notions essentielles vont avoir un impact sur le travail des institutions : **la participation, l'autodétermination et la prise en compte du parcours de vie**. De ce point de vue, l'action stratégique d'INFRI devra s'orienter principalement sur la défense des conditions-cadres de la prise en charge des personnes en situation de handicap et sur l'évolution des logiques d'accompagnement en institutions, ainsi que dans le milieu de vie ou de travail.

Fondamentalement, il est nécessaire de considérer les prestations sur un continuum allant des prestations institutionnelles complètes aux prestations ambulatoires individuelles, avec une multitude de gradations entre ces deux pôles, de manière à répondre de manière adaptée aux besoins des personnes concernées.

Les objectifs à court terme d'INFRI devraient mettre en œuvre les axes suivants :

1. Défense des conditions-cadres

- S'engager pour le développement d'une politique du handicap/addictions avec un pilotage efficace de la part de l'Etat ;
- Faire accepter par l'Etat le principe de la diversité et la flexibilité des prestations et d'une offre suffisante pour répondre adéquatement aux besoins et aux droits des personnes ;
- Défendre l'accès aux prestations ambulatoires (domicile et travail) pour toute personne pour qui elles sont indiquées et qui en ferait le choix.

2. Décloisonnement des domaines et des acteurs

- Contribuer au rapprochement des acteurs concernés, au développement du partenariat entre les acteurs et à la coordination des prestations ;
- Proposer des solutions de financement de prestations qui soient globales et transversales.

3. Adaptation des institutions aux évolutions à venir

- Intégrer la notion de liberté de choix et d'individualisation des prestations dans le fonctionnement institutionnel ;



Planification domaine addictions

Le SPS a également présenté la planification des prestations pour le domaine des addictions. Comme ces dix dernières années, aucune nouvelle place résidentielle ne sera attribuée à ce secteur pour les prochaines années jusqu'en 2020, l'offre restant donc stable à 72 places dans le canton ! On peut regretter cet état de fait, dans la mesure où le constat est fait sur le terrain que les besoins sont grands...

L'analyse faite par le canton démontre de plus que des prestations devront être développées et adaptées pour répondre à l'évolution des besoins : prise en compte des besoins des mineurs, des personnes plus âgées avec problématiques multiples, et développement de places de « transition de crise ».

Marché des artisans

Après une première expérience riche en rencontres et en échanges en 2016, **samedi 24 juin de 10h à 17h** la 2ème édition du marché artisanal aura lieu, comme l'an dernier au Port de Fribourg.



« L'Embarcadère de la création » se veut une **manifestation de l'intégration socio-professionnelle**, en mélangeant des productions d'artisans locaux et d'ateliers de production adaptée de différentes institutions du canton de Fribourg. Au total, plus de 50 artisans se réjouissent de vous présenter leur travail.

Sur place vous trouverez également de quoi vous restaurer au Bistro du Port, une structure qui bénéficie du soutien de la fondation St-Louis !

- Développer la participation et l'implication des personnes concernées (y.c. des proches aidants), dans tous les domaines de la vie, en favorisant l'accès aux ressources (encourager la diffusion du Langage facile à lire et à comprendre FALC) ;
- Favoriser la mise en place d'équipes mobiles pour l'encadrement des offres ambulatoires (CCT et formation) ;
- Encourager le développement de prestations adaptées au vieillissement des personnes.

Planification des prestations handicap 2016-2020

A la mi-mai, le Conseil d'Etat a finalement adopté la planification des prestations pour le domaine du handicap pour les années 2016-2020. Cette planification a été présentée le 22 mai à la presse, en commun avec l'étude sur l'évolution des besoins réalisée par INFRI et la HETS-FR, concrétisant un partenariat inédit.

L'analyse quantitative et qualitative du dispositif institutionnel fribourgeois et des indicateurs complémentaires a mis en évidence la nécessité de prévoir 192 places réparties en structures d'hébergement (79 places) et d'occupation (113 places) et le développement des prestations d'accompagnement ambulatoire (70 heures par semaine). Lors de l'attribution de ces places, il faudra prévoir environ 20 % de places pour des personnes de langue allemande.

Evolution de l'offre de prestations

Domaine d'intervention	Prestations	Places au 31.12.2015	Places à créer 2016-2020	31.12.2020	Places Déjà octroyées 2016-2017	Places À créer 2018-2020
Handicap mental	Hébergement	461	46	507	22	24
	Occupation	630	62	692	25	37
Total Handicap mental		1091	108	1199		
Handicap physique	Hébergement	93	9	102	0	9
	Occupation	163	16	179	0	16
Total Handicap physique		256	25	281		
Handicap psychique	Hébergement	242	24	266	0	24
	Occupation	349	35	384	0	35
Total Handicap psychique		591	59	650		
Total général		1938	192	2130	47	145
Renforcement prestations ambulatoires						+ 20%

La création des 145 places au cours de la période 2018-2020 nécessitera une dotation estimée à environ 68 EPT. Le coût y relatif devrait se monter à 7 480 000 francs. Il y a lieu d'y ajouter les charges nettes pour l'augmentation du volume d'heures pour les prestations d'accompagnement ambulatoires, soit 220 000 francs correspondant à 2.00 EPT, montant duquel il faut déduire des recettes estimées à 182 000 francs.

INFRI s'est réjouie de cette planification, dans la mesure où elle correspond aux évaluations qu'elle avait faites des besoins (50 places par an ces trois prochaines années). Si la planification est un élément essentiel, il est encore plus important que les décisions budgétaires la respectent dans les faits.

Notre association va s'engager intensivement pour que les chiffres de la planification soient appliqués strictement jusqu'en 2020 par le Conseil d'Etat et le Grand Conseil, et ceci par des budgets supplémentaires et pas en économisant sur d'autres prestations. Pour 2018, cela sera le cas, car le Grand Conseil a déjà transmis au conseil d'Etat le mandat d'ouvrir 50 nouvelles places avec des ressources nouvelles. Pour 2019 et 2020, il faudra s'en assurer également !